

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation :

Le 2 avril 2019

Séance du MARDI 9 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le MARDI NEUF AVRIL à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Michel VENDITTI, Mme Annick CONTY Adjoints,

M. Alain ACERBIS, M. Christian BURDET, Mme Christine SALANÇON, M. Arnaud THERET, Mme Pascale GRUFFAZ, M. Olivier SEBIRE, M. Benjamin ROCA.

Procuration : M. Didier MASSOT à Mme Annick CONTY.

Absente : Mme Florie LARDET.

M. Christian BURDET a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 – budget principal commune - est adopté à l'unanimité.

2 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018 – budget annexe d'assainissement - est adopté à l'unanimité.

3 Délibération : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2018- budget annexe lotissement Vaillen - est adopté à l'unanimité.

4 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Séance du 9 avril 2019 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	986 512,45	248 926,89	476 201,82	99 272,40	1 462 714,27	348 199,29
Dissolution du SIVOM – SIA Intégration résultats		1 014 198,95	1 612,91	358 263,14	1 612,91	1 372 462,09
<i>TOTAUX</i>	986 512,45	1 266 504,26	477 814,73	457 535,54	1 464 327,18	1 720 039,80
Résultats de clôture Restes à réaliser		279 991,81	20 279,19		2 721,79	259 712,62

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Séance du 9 avril 2019 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	92 242,85	12 169,90	41 984,38	65 528,85	41 984,38	12 169,90
		161 530,45	51 821		144 063,85	227 059,30
<i>TOTAUX</i>	92 242,85	173 700,35	93 805,38	65 528,85	186 048,23	239 229,20
Résultats de clôture Restes à réaliser		81 457,50	28 276,53			53 180,97

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6 Délibération : PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT
VAILLEN**

Séance du 9 avril 2019 à 20 h 30.

Nombre de Membres en exercice : 13
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Chantal SABATIER, Adjointe déléguée aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	67 080,40		13 145,65		80 226,05	
Opérations de l'exercice	13 145,65	80 226,05	0	13 145,65	13 145,65	93 371,70
<i>TOTAUX</i>	80 226,05	80 226,05	13 145,65	13 145,65	93 371,70	93 371,70
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 9,60 %
- Foncier bâti = 19,21 %
- Foncier non bâti = 58,16 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

8 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Membres en exercice : 13
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. le Maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 279 991,81 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 064,92 Dont 3 378,42 issus de la dissolution du SIVOM et du SIA
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	248 926,89
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	279 991,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	- 20 279,19 Dont - 1 612,91 issus de la dissolution du SIVOM et du SIA
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 2 721,79
Besoin de financement F. = D. + E.	23 000,98
AFFECTATION =C. = G. + H.	279 991,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	23 000,98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	256 990,83
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

9 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de Membres en exercice : 13
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. le Maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Jacques BERTOLINI, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 81 457,50 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226
Code INSEE

ST ALEXANDRE
ASSAINISSEMENT

2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92287,60
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	12 169,90
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	81 457,50
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-28 276,53
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	28 276.53
AFFECTATION (2) = d.	81 457,50
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	37 273,14
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 122 107,20	44 184,36
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

10 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 – COMMUNE

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations d'investissement ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentes pour information.

Mme Chantal SABATIER, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget principal 2019 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à **1 139 128,83 €**

* chapitre 011	418 869,18 €
* chapitre 012	469 720 €
* chapitre 014	1 600 €
* chapitre 023	98 772,40 €
* chapitre 042	6 552,66 €
* chapitre 65	105 920 €
* chapitre 66	19 394,59 €
* chapitre 67	18 300 €

- les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 139 128,83 €**

* chapitre 002	256 990,83 €
* chapitre 013	10 000 €
* chapitre 70	79 600 €
* chapitre 73	591 238 €
* chapitre 74	137 280 €
* chapitre 75	60 000 €
* chapitre 76	20 €
* chapitre 77	4 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **273 413,31 €**

* chapitre 001	20 279,19 €
* chapitre 16	57 552,67 €
* chapitre 20	31 480 €
* chapitre 21	12 601,45 €
* chapitre 23	125 500 €
* chapitre 454102	26 000 €

- les recettes d'investissement à **273 413,31 €**

* chapitre 021	98 772,40 €
* chapitre 024	57 000 €
* chapitre 040	6 552,66 €
* chapitre 10	84 588,25 €
* chapitre 16	500 €
* chapitre 454202	26 000 €

Le budget principal – commune 2019 est adopté à l'unanimité.

11 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Les opérations ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentes pour information.

Mme Chantal SABATIER, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget annexe primitif assainissement 2019 :

SECTION D'EXPLOITATION

- les dépenses d'exploitation s'équilibrent à **112 184,36 €**

* chapitre 011	65 610 €
* chapitre 012	12 154,04 €
* chapitre 042	15 615,63 €
* chapitre 014	6 500 €
* chapitre 66	6 304,69 €
* chapitre 67	6 000 €

- les recettes d'exploitation s'équilibrent à **112 184,36 €**

* chapitre 002	44 184,36 €
* chapitre 70	66 000 €
* chapitre 74	1 000 €
* chapitre 77	1 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **52 888,77 €**

* chapitre 001	28 276,53 €
* chapitre 16	24 612,24 €

- les recettes d'investissement à **52 888,77 €**

* chapitre 040	15 615,63 €
* chapitre 10	37 273,14 €

Le budget annexe primitif assainissement 2019 est adopté à l'unanimité.

12 DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UN TARIF COMMUNAL

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer un tarif annuel pour la fourniture d'un branchement électrique aux marchands ambulants installés à côté de l'école. Il est proposé un montant annuel de 40 € TTC pour 1 jour d'occupation dans la semaine de 17 h à 24 h.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide de fixer pour 2019 le tarif suivant comme suit :

- branchement électrique annuel pour marchand ambulant pour 1 jour par semaine de 17 h à 24 h 40 € TTC

13 DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de la déléguée suppléante Mme Rachel BAPTISTE,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIVS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué suppléant,

Premier tour de scrutin

S'est porté candidat au poste de délégué suppléant : **M. Olivier SEBIRE**

A obtenu :

- M. Olivier SEBIRE 11 voix (onze voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

DÉSIGNE :

Le délégué suppléant est :

M. Olivier SEBIRE

Et transmet cette délibération au Président du SIVS.

14 Délibération : PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX « AMÉNAGEMENT SURFACIQUE DES CHEMINS DU MICOCOULIER ET DE L'AMANDIER » ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LE SIGNER

M. le Maire informe le Conseil que la consultation concernant le marché à procédure adaptée de travaux « Aménagement surfacique des chemins du micocoulier et de l'amandier » a été fructueuse, trois sociétés ont ainsi fait une offre.

Les résultats pour la valeur prix sont les suivants :

N° de pli	Nom du candidat	Désignation des tranches	Montant de l'offre en €HT	Formule de calcul utilisée	Note sur 20
1	EIFFAGE ROUTE			(Offre du moins disant/ offre du candidat) x 20	20.00
		Total HT	68 680.25 €		
2	SA BRAJA-VESIGNE			(Offre du moins disant/ offre du candidat) x 20	17.39
		Total HT	78 973.89 €		
3	GROUPE ROBERT			(Offre du moins disant/ offre du candidat) x 20	17.46
		Total HT	78 684,00 €		

N° de pli	Nom des candidats	Note critère "Valeur prix" / 20 points	Note critère "Valeur technique" / 20 points	Pondération valeur Prix 40%	Pondération valeur Technique 60%	Total sur 20 points	Classement
1	EIFFAGE ROUTE	20	17.5	8	10.50	18.50	1
2	SA BRAJA-VESIGNE	17.39	17	6.96	10.20	17.16	2
3	GROUPE ROBERT	17.46	16	6.98	9.60	16.58	3

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée « Aménagement surfacique des chemins du micocoulier et de l'amandier » à la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de 68 680,25 €.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

15 Délibération : PORTANT MODIFICATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre de concours de M. Jean-François WITTMAYER, en date à Saint-Alexandre du 21 décembre 2012,

Vu le devis descriptif dressé le 02/07/2012 par ERDF fixant la contribution financière estimée à 7 223,36 € TTC,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2013 portant agrément de l'offre de concours,

Vu la facture finale d'ENEDIS fixée à 5 459,11 € TTC,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération initiale,

Décide à l'unanimité :

- de modifier l'offre de concours de M. Jean-François WITTMAYER au montant de 5 459,11 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la formation et l'exécution de la présente offre de concours.

16 ANNULÉE

17 DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'AGREMENT D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place une convention d'agrément d'une fourrière automobile pour fixer les conditions d'enlèvement, de transport, de gardiennage, de rétrocession, de remise au service des Domaines. L'entreprise agréée est le garage Davanier à Saint Victor la Coste.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention,

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'agrément de la fourrière automobile « Garage Davanier »

18 DÉLIBÉRATION PORTANT VENTE SUR APPEL D'OFFRES D'UNE COUPE DE BOIS – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2019, à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS.

La coupe envisagée concerne la parcelle n° **1T (D 374)**, canton **du Bois Pascal**, sur une contenance de **2,50 ha**.

Elle est constituée d'un peuplement de type : taillis de chênes pubescents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE que la coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée, par les soins de l' OFFICE NATIONAL DES FORETS et de confier à l' OFFICE NATIONAL DES FORETS la détermination du prix de retrait.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette coupe présenté par l'ONF.

Dans le cas d'un paiement effectué au comptant dans les 20 jours (article 24.2.1 du cahier des clauses générales des ventes de bois en bloc et sur pied) : le Conseil municipal ne donne pas son accord pour la ristourne de 2 % appliquée sur le prix de vente hors taxes, dans le cadre d'une vente par adjudication ou par appel d'offres.

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 22 heures 00.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT PROCURATION	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET	M. Olivier SEBIRE	Mme Florie LARDET ABSENTE		